

« Un fort vieillissement de la population d'ici 2020 »

Présenté dans ses grandes lignes, le programme territorial de santé du Var vise notamment à améliorer l'offre de soins de proximité et favorise le maintien à domicile des personnes âgées

L'Agence régionale de santé (ARS) de Provence-Alpes-Côte d'Azur a arrêté, le 24 avril, ses six programmes territoriaux de santé. Objectif : améliorer les parcours de santé et réduire les inégalités sociales et territoriales. Dans le Var, le plan se décline en de multiples actions, autour de cinq grands axes. Conforter une offre de santé de proximité, mieux accompagner les plus de 75 ans dans leur parcours de soins, développer l'offre psychiatrique, sensibiliser les collectivités à la promotion de la santé et agir pour réduire l'usage des biocides dans les établissements. Autant d'objectifs que nous présente la déléguée varoise de l'ARS, Béatrice Pasquet.

Quels sont les grands axes du Programme territorial de santé (PTS) du Var ?

Un diagnostic santé a été réalisé pour définir les problématiques propres au département. Nous en avons identifié cinq : un déficit en médecine de proximité et en



Béatrice Pasquet, déléguée territoriale du Var à l'agence régionale de santé (ARS) PACA. (Photo S.B.)

soins de premier recours, le vieillissement de la population, les problématiques liées à la maladie mentale et au handicap psychique, l'accompagnement des collectivités et communautés de communes dans l'intégration de politiques de santé.

Et, pour finir, une action très ciblée sur la réduction de l'usage des biocides (détergents, antibiotiques, etc.) dans les établissements de santé.

Comment s'articule-t-il ?

Pour la médecine de proximité,

nous souhaitons encourager la création de maisons de santé pluriprofessionnelles. Pour ainsi réunir, sous un même toit, l'ensemble des personnels de santé (médecins, infirmiers, dentistes, kinésithérapeutes, etc.). Ce dispositif constitue, d'une part, un premier recours pour répondre aux besoins de proximité. Et, dans le même temps, ce lieu d'exercice va rompre l'isolement des professionnels. Actuellement, quatre projets sont à l'étude à Comps, Aups, Carcès, Nans-les-Pins.

Le maintien à domicile des personnes âgées fait-il partie de vos priorités ?

D'ici 2020, on attend un fort vieillissement de la population varoise, et une augmentation de près de cinq fois la moyenne nationale des plus de 75 ans. Sur le plan sanitaire, l'objectif est de garantir à ces personnes un parcours de santé continu en leur permettant de rester le plus

longtemps possible à domicile ou d'être admis en établissements d'hébergement pour personnes âgées indépendantes (Ehpad). Une prise en charge plus adaptée et plus coordonnée permettra d'éviter, au maximum, l'hospitalisation.

Comment pallier l'insuffisance de structures psychiatriques ?

Le manque de sites dans le Var est réel, pour les personnes atteintes de handicap psychique. Cette insuffisance crée une embolisation des structures hospitalières et d'autres établissements médico-sociaux, qui ne peuvent orienter ces patients vers des structures adaptées.

PROPOS RECUEILLIS PAR S.B.

savoir +

Le programme territorial du Var est consultable dans son intégralité sur www.ars.paca.sante.fr